

Préparation entrée en école d'Art - Constituer son "Book"  
Accompagnement d'un projet artistique personnel (niveau avancé)  
Inscription 2019-2020

Mme/M. :	Téléphone (fixe et portable) :
Prénom :	Mail :
Né(e) le :	Nom du représentant légal (pour les mineurs) :
Adresse complète :	Téléphone en cas d'urgence :

Jour	Horaire	Activité	Inscription à l'année	Inscription pour le trimestre 1	Inscription pour le trimestre 2	Inscription pour le trimestre 3
samedi	14h-17h	Préparation entrée en école d'Art - Constituer son book	1 199,00 € (40 séances de 3h)	517,00 € (15 séances de 3h)	552,00 € (16 séances de 3h)	310,00 € (9 séances de 3h)
dimanche	10h-13h et 14h-17h (repas non inclus)	Accompagnement d'un projet artistique personnel (niveau avancé)	760,00 € (11 séances de 6h)	312,00 € (4 séances de 6h)	312,00 € (4 séances de 6h)	234,00 € (3 séances de 6h)

Le matériel de base est inclus dans le tarif. Pour les dates des cours, se reporter au planning sur le site des Ateliers Terreaux.

Modalités de règlement	Montant	N° de chèque (s)	Encaissement	N° facture
Frais de dossier pour les nouveaux inscrits	30 €		à l'inscription	
Chèques ANCV (déduire 5% sur le montant du cours réglé par chèques ANCV) :			à l'inscription	
Chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de « Les Ateliers Terreaux » ou Espèces ou Virement bancaire	1 <sup>er</sup> règlement		à l'inscription	
	2 <sup>ème</sup> règlement			
	3 <sup>ème</sup> règlement			
<b>Total TTC</b>				

L'engagement est annuel ou trimestriel et vaut acceptation du règlement intérieur des Ateliers Terreaux. En cas d'absence ou d'abandon, les cours non suivis ne peuvent être remboursés, sauf cas de force majeure de droit commun.

A :                      Le :                      Signature <sup>(1)</sup> :

J'autorise :                       Je n'autorise pas :   
Les Ateliers Terreaux à publier ou diffuser ma photo prise dans le cadre de l'activité et à me contacter, m'informer des actualités et des services des Ateliers Terreaux par l'envoi d'e-mails ou de messages publicitaires.

<sup>(1)</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Fiche à remettre ou à envoyer accompagnée de votre règlement aux Ateliers Terreaux. Reprise des cours lundi 2 septembre 2019.